

PROTECTION SOCIALE

ASSURANCE VIEILLESSE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction de la sécurité sociale

Sous-direction des retraites et des institutions
de la protection sociale complémentaire

Bureau des régimes spéciaux (3B)

Circulaire interministérielle n° DSS/SD3B/2017/313 du 8 novembre 2017 relative aux nouvelles règles applicables en matière de cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de vieillesse

NOR : SSAS1731449C

Date d'application : 1^{er} janvier 2018.

Résumé : la présente circulaire a pour objet de modifier la circulaire DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 relative aux nouvelles règles applicables en matière de cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de vieillesse.

Mots clés : sécurité sociale – pension de vieillesse – cumul emploi-retraite.

Références :

Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 ;

Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ;

Circulaire DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 relative aux nouvelles règles applicables en matière de cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de vieillesse.

Le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre des solidarités et de la santé aux destinataires (pour mise en oeuvre et pour information) : liste in fine.

La présente circulaire a pour objet de modifier la circulaire DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 relative aux nouvelles règles applicables en matière de cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de vieillesse.

En application de l'article 19 (V) de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, à compter du 1^{er} janvier 2018, les bénéficiaires d'une pension servie par l'Établissement national des invalides de la Marine (ENIM) ne pourront plus s'ouvrir de nouveaux droits à la retraite en cas de reprise d'activité.

Toutefois, pour les pensionnés du régime des marins bénéficiant d'une pension de retraite anticipée (PRA), liquidée pour inaptitude à la navigation, une exception à ce principe est introduite. Pour ces bénéficiaires, en cas de cumul d'une activité rémunérée (hors champ de la navigation) et de leur PRA, l'ouverture de nouveaux droits à la retraite est autorisée.

I. – Est ajouté au paragraphe 1.3.3 de la circulaire DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 :

Au dernier alinéa, après « Comédie française » et avant « ne sont également pas concernées par les dispositions de l'article L. 161-22-1A » :

– « et les pensions de retraite anticipées (mentionnées à l'article L.5552-7 du code des transports) ».

II. – Est ajouté au paragraphe 1.3.4 de la circulaire DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 :

Au dernier alinéa, après « les pensionnés de l'ENIM » et avant « et les artistes du ballet pensionnés du régime de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris » :

– « (hors bénéficiaires de la pension de retraite anticipée cf. § 1.3.3) ».

III. – Est ajouté au paragraphe 1.3.8 de la circulaire DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 :

Au « *b*) Les assurés du régime des marins (ENIM) », au premier alinéa, après « Les dispositions de l'article L. 161-22-1A ne s'appliqueront donc aux assurés relevant de l'ENIM qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 » :

– « (hors bénéficiaires de la pension de retraite anticipée *cf.* § 1.3.3) ».

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté que vous viendriez à rencontrer pour l'application de la présente circulaire.

Pour les ministres et par délégation :
La directrice de la sécurité sociale,
M. LIGNOT-LELOUP

DESTINATAIRES

Monsieur le directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés
Monsieur le directeur général de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
Madame la directrice des retraites et de la solidarité à la Caisse des dépôts et consignations (CNRACL, FSPOEIE, retraite des mines)
Monsieur le directeur général de la caisse nationale du Régime social des indépendants
Monsieur le directeur du service des retraites de l'État au ministère de l'action et des comptes publics
Monsieur le directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
Monsieur le directeur de la Caisse nationale des barreaux français
Monsieur le directeur de la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires
Monsieur le directeur de l'Établissement national des invalides de la marine
Monsieur le directeur de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF
Madame la directrice de la caisse de retraites du personnel de la RATP
Monsieur le directeur de la Caisse nationale des industries électriques et gazières
Madame la directrice de la caisse de retraite des personnels de l'Opéra national de Paris
Monsieur le directeur de la caisse de retraite des personnels de la Comédie-Française
Monsieur le directeur de l'administration du personnel de la Banque de France (service régimes spéciaux de retraite et maladie)
Monsieur le directeur de la Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes
Monsieur le directeur du Port autonome de Strasbourg
Monsieur le directeur de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Monsieur le directeur général du GIE AGIRC-ARRCO
Monsieur le directeur de l'établissement d'Angers de la Caisse des dépôts et consignations
Monsieur le directeur de l'Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création
Monsieur le directeur de la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile
Monsieur le directeur de l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique
Madame la directrice générale de l'Association pour la prévoyance collective

Pour information :

Monsieur le ministre de l'intérieur (direction générale des collectivités locales)
Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer)
Madame la garde des sceaux, ministre de la justice
Madame la ministre des armées (direction de la fonction militaire et du personnel civil)
Monsieur le ministre de la cohésion des territoires
Monsieur le ministre de l'économie et des finances (direction du budget)
Madame la ministre de la culture (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles)
Madame la ministre du travail
Monsieur le ministre de l'éducation nationale
Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Madame la ministre des outre-mer (direction générale à l'outre-mer)